

Animation et coordination du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA de 2025 à 2027 (3 ans) – Pays du Mans

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un programme sexennal qui vise à réduire la production de déchets et parallèlement à permettre l'émergence d'une économie circulaire sur le territoire du Pays du Mans. Le Pays du Mans accompagne les intercommunalités (EPCI), compétentes en matière de gestion des déchets, à la définition d'actions et de projets, à leur mise en œuvre et au suivi-évaluation de celles-ci afin de mesurer leur progression vers les objectifs fixés par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).



Concrètement, ce programme se traduit par des actions locales et pratiques, destinées à aider les habitants, les collectivités, les associations et les acteurs économiques à adopter des modes de consommation plus sobres, plus durables et générant moins de déchets.



Dans la continuité des actions menées depuis 2010 autour de la prévention des déchets et de l'économie circulaire, les élus ont fait le choix de confier l'animation et la coordination du PLPDMA au Pays du Mans. Cette mission est assurée par la responsable du service économie circulaire, garante de la cohérence et de la dynamique du programme, tout en respectant les compétences déchets propres à chaque intercommunalité.

Calendrier prévisionnel du projet : 01/01/2025 au 31/12/2027 (3ans)

TOTAL PROJET : 174 791.13 €

LEADER sollicité : **139 832.90 € (80%)**

Autofinancement : 34 958.23 € (20%)